

le

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal
Lundi 8 avril 2019**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, M. Olivier POMPONNE, Mme Céline LAPOTRE, M. Dominique DEPREZ, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Dominique FACUNDO, Mme Nathalie JOVIC, Mme Cécile ROBIN, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, Mme Françoise PILLON, M. Dominique GOUVENOU, M. Dominique HERENT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Claire GIBERGUES a donné pouvoir à M. Daniel DRAY
M. Didier SIMONNET a donné pouvoir à M. Olivier POMPONNE
M. Max CASSILDE a donné pouvoir à M. Bernard BILLIERE
M. Patrick SOLER a donné pouvoir à M. Dominique GOUVENOU

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Laure KIELUS

ABSENTES :

Mme Florence DESNEUX, Mme Stéphanie MONSEU

SECRETARE DE SEANCE : Mme Françoise PILLON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Délibération portant sur la lutte contre le tabagisme suite à l'étude menée par le Conseil Municipal Jeunes
- 3- Approbation des procès-verbaux des conseils du 30/05/2018 et du 04/07/2018
- 4- Participation des familles au service enfance (vacances été 2019 et année scolaire 2019/2020)
- 5- Indemnités de chaussures et de petit équipement pour les agents
- 6- Fournitures scolaires
- 7- Compte de gestion de l'année 2018
- 8- Compte administratif de l'année 2018
- 9- Etat des cessions et des acquisitions de l'année 2018
- 10- Affectation du résultat 2018
- 11- Taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2019
- 12- Budget primitif 2019
- 13- Subventions aux associations
- 14- Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents
- 15- Séjour pour le centre de loisirs organisé avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Pas de Calais

- 16- Avis sur le projet de fusion du syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières sur Oise et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Bellefontaine
 - 17- Report de la date du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » à la communauté de communes de l'Aire Cantilienne
 - 18- Convention d'occupation avec la société SEMB
 - 19- Lancement des procédures administratives pour les marchés publics
 - 20- Attribution du marché pour le réaménagement rue de Paris – Phase 1
- Questions diverses

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

01) Désignation du secrétaire de séance

Mme Françoise PILLON a été désignée secrétaire de séance.

02) Délibération portant sur la lutte contre le tabagisme suite à l'étude menée par le conseil municipal jeunes

Le Conseil Municipal Jeunes demande la création de zones anti-tabac devant les écoles et l'application de contravention en cas de non-respect.

A l'unanimité

03) Approbation des procès-verbaux des conseils du 30/05/2018 et du 04/07/2018

M. Espercieux émet la remarque que les PV ne mentionnent pas assez les débats. M. le Maire en prend note et assure que les débats seront mieux reportés à l'avenir.

M. Facundo signale le retard pris dans les rédactions des PV.

A l'unanimité.

04) Participation des familles au service enfance (vacances été 2019 et année scolaire 2019/2020)

Calcul Quotient : pour la rentrée 2019-2020 fournir Imposition 2018 - pour les vacances d'été 2019 quotient familial 2018-2019										
GRILLE APPLICABLE AU 08 JUILLET 2019										
TARIF SANS REPAS										
		Cantine	Garderle Péri Scolaire	retard après 19h forfait par tranche de 15 mn	ALSH Centre de Loisirs le mercredi	Garderie petites vacances ou journée exceptionnelle	Petites Vacances et Grandes vacances	Grandes vacances	semaine extérieure	3 jours extérieurs
						Tarif journée inscription minimum 2 jours	ALSH la semaine	4 Jours ALSH 12 au 16 août forfait	Juillet / Août la semaine	Juillet Maternelle forfait la semaine
TARIF DE BASE		4,61 €	3,69 €	8,00 €	14,50 €	9,10 €	68,44 €	54,75 €	198,00 €	118,77 €
Quotient 1	0,00 € à 373,99 €	2,31 €	1,85 €	8,00 €	7,25 €	4,55 €	34,22 €	27,38 €	99,00 €	59,38 €
Quotient 2	374,00 € à 600,99 €	2,77 €	2,21 €	8,00 €	8,70 €	5,46 €	41,07 €	32,85 €	118,80 €	71,26 €
Quotient 3	601,00 € à 828,99 €	3,23 €	2,58 €	8,00 €	10,15 €	6,37 €	47,91 €	38,33 €	138,61 €	83,14 €
Quotient 4	829,00 € à 1 024,99 €	3,69 €	2,95 €	8,00 €	11,60 €	7,28 €	54,76 €	43,81 €	158,41 €	95,02 €
Quotient 5	1 025,00 € à 1 250,99 €	4,15 €	3,32 €	8,00 €	13,05 €	8,19 €	61,60 €	49,28 €	178,20 €	106,89 €
Quotient 6	supérieur à 1 251,00 €	4,61 €	3,69 €	8,00 €	14,50 €	9,10 €	68,44 €	54,75 €	198,00 €	118,77 €
Extérieur		6,92 €	5,50 €	8,00 €	21,61 €	13,56 €	102,00 €	81,60 €	295,08 €	177,00 €

Tarifs pour les études surveillées :

Septembre 2019 : 32.50 €	Février 2020 : 15 €
Octobre 2019 : 20.00 €	Mars 2020 : 35 €
Novembre 2019 : 27.50 €	Avril 2020 : 17.50 €
Décembre 2019 : 22.50 €	Mai 2020 : 27.50 €
Janvier 2020 : 30.00 €	Juin 2020 : 32.50 €

Contre : 0

Abstention : 1 : M. Espercieux précise qu'il s'abstient sur ce vote, considérant ses remarques lors du débat sur les dispositions nouvelles sur la cantine à 1 €.

Pour : 19.

05) Indemnités de chaussures et de petit équipement pour les agents

Le taux maximum est celui applicable aux fonctionnaires de l'Etat fixé par arrêté du 31 décembre 1999, à 32,74 € pour les chaussures et à, 32,74 € pour les petits équipements.

Il est proposé de reconduire ce montant à partir de 2018, pour l'ensemble des agents recrutés, à l'exception de ceux qui pour la collectivité fournissent des vêtements de travail.

Voté à l'unanimité.

06) Fournitures scolaires

Monsieur le Maire propose de porter à 32.70 € (au lieu de 32.38 € en 2018) le montant alloué annuellement et par enfant pour l'achat de fournitures scolaires.

Voté à l'unanimité.

07) Compte de gestion de l'année 2018

Le compte de Gestion de l'année 2018 regroupe l'ensemble des documents qui justifient et résument la totalité des opérations exécutées sous la responsabilité de Monsieur Le comptable du Trésor. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Voté à l'unanimité

08) Compte administratif de l'année 2018

Le compte Administratif de l'année 2018 établi par l'ordonnateur, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qu'il a exécutées. Il doit être en stricte concordance avec le Compte de Gestion 2018.

Contre : 1 : M. ESPERCIEUX

Abstention : 2 : M. MOLL, Mme PILLON. Mme PILLON

Pour : 17

09) Etat des cessions et des acquisitions de l'année 2018

Etat des acquisitions

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales contenance	Superficie acquise	Identité du vendeur	Date de la décision du conseil municipal	Conditions de la cession	Montant
Parcelle de terre (trottoir)	185 rue du Chêne au Loup	AB 441	114 m2	Mme Renée GENDARME	26/09/2017	Vente amiable	2 550,00 €
Terrain Parcelle de terre	Lieu-dit Le Chêne au Loup	AB 1	3 359 m2	DDFIP Pour l'Etat	11/04/2018	Vente amiable	16 795.00 €

Etat des cessions : néant

Voté à l'unanimité

10) Affectation du résultat 2018

Affectation du résultat constaté à la clôture 2018 :

au compte 001 : recette d'investissement 83 702.47 € (excédent)

au compte 002 : recette de fonctionnement 1 736 650.85 € (excédent)

Voté à la majorité

Contre : 0

Abstention : 1 Mme PILLON

Pour : 19

11) Taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2019

Les taux d'imposition pour 2019 sont fixés à :

- taxe d'habitation : 20.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.85 %
- CFE : 19.81 %

(produit fiscal attendu à 2 032 499.00 €)

Voté à l'unanimité.

12) Budget primitif 2019

	Budget 2018 pour mémoire	Proposition BP 2019
RECETTES de Fonctionnement + REPORT N-1	4 686 679.15 €	4 812 020.99 €
DEPENSES de Fonctionnement	4 686 679.15 €	4 812 020.99 €
Recettes d'Investissement + REPORT N-1	3 237 866.16 €	3 473 592.41 €
Dépenses d'Investissement + REPORT N-1	3 237 866.16 €	3 473 592.41 €
RECETTES TOTALES	7 924 545.31 €	8 285 613.40 €
DEPENSES TOTALES	7 924 545.31 €	8 285 613.40 €

Voté à la majorité

Contre : 0

Abstention : 3 M. ESPERCIEUX, M. MOLL, Mme PILLON

Pour : 17.

13) Vote des subventions

Subventions aux associations	2019
A.S.I.C.	2 100.00 €
A.S.O.C.	3 800.00 €
ALC – (Bibliothèque)	300.00 €
Comité des fêtes de la Chapelle-en-Serval	8 000.00 €
Coop scolaire maternelle : 107 élèves	2 541.25 €
Coop scolaire élémentaire : 203 élèves	4 821.25 €
COS du personnel communal	3 700.00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	150.00 €
FSE Collège su Servois	870.00 €
Gymvolontaire Orrygeoise	200.00 €
Fit Gym et Bien être	990.00 €

I Music	1 580.00 €
Avenir de Survilliers (Natation)	500.00 €
Judo Club Orry la Ville	400.00 €
La petite Vadrouille	800.00 €
Loisirs Capellois 2000	4 750.00 €
OLCVB – Volley Ball	850.00 €
Printemps du Verseau	100.00 €
Plongée dans Fosses	100.00 €
Atelier danse et loisirs « Happy Kids »	500.00 €
Scouts et Guides de France – Groupe du Serval – Saint-Exupéry	370.00 €
Loisirs du Servois (Ainés)	1 850.00 €
Sud Basket Oise	990.00 €
WSP	270.00 €

La subvention pour le CCAS : 4 000 €
 Voté à l'unanimité.

14) Délibération portant sur la création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents :

- 1 poste d'adjoint technique pour combler le temps partiel non travaillé d'une ATSEM : 8 heures 45 par semaine pour l'année scolaire 2019/2020
- 5 postes d'adjoints d'animation pour accroissement d'activité au centre de loisirs pendant la période estivale : 35 heures par semaine pour la période juillet et août 2019

Voté à l'unanimité.

15) Séjour pour le centre de loisirs organisé avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Pas de Calais

Organisation du séjour camping du 19 août au 23 août 2019 à Merlimont, et règlement de la facture à hauteur de 3 405.00 € en faveur de la Fédération Pas-de-Calais de la ligue de l'enseignement, dont le règlement immédiat de l'acompte d'un montant de 1 201.50 euros

Voté à l'unanimité.

16) Avis sur le projet de fusion du syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières sur Oise et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Bellefontaine

Approbation du projet de fusion du syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières-sur-Oise et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Bellefontaine, ainsi que son périmètre et sa compétence confiée en eau potable.

Voté à l'unanimité.

17) Report de la date du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » à la communauté de communes de l'Aire Cantilienne

Opposition au transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif et non collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne.

Voté à l'unanimité.

18) Convention d'occupation avec la société SEMB

Le coût est de 3 750.00 € HT pour un loyer annuel payable par trimestre à terme échu, pour une surface de 250 m2, et le bail précaire (durée maxi 24 mois), révoquant à tout moment avec un délai de 2 mois.

Voté à l'unanimité.

19) Lancement des procédures administratives pour les marchés publics

- 1/ Accord cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux sur la voirie communale.
- 2/ Marché de prestations pour l'entretien des espaces verts

3/ Marché de prestations pour l'entretien des bâtiments communaux
Voté à l'unanimité.

20) Attribution du marché pour le réaménagement rue de Paris – Phase 1

Attribution du marché à l'entreprise Colas avec l'option 2 à 255 386 € HT

Voté à la majorité

Contre : 0

Abstention : 1 Mme PILLON

Pour : 19.

Questions diverses

M. Dubourg souhaiterait qu'une présentation des missions de la Police Municipale soient présentées lors d'un Conseil Municipal et demande si des mesures seront prises pour réduire les nuisances sonores liées à l'utilisation du city stade.

M. le Maire présentera les missions et le rôle de la Police Municipale comme souhaité. Pour le city stade, des demandes avaient déjà été effectuées en octobre 2018 auprès de la CCAC pour la pose de caméras autour du city stade, un arrêté règlementant l'accès à cet équipement est en cours de rédaction. Avec la météo clémente, le city stade a été utilisé plus rapidement que prévu et la Commune a été prise de court pour prendre toutes les modalités nécessaires liées à son utilisation.

La séance est levée à 22h10.

Daniel DRAY
Maire,